

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

N° CCAS\_2024DL037

**Date de convocation** : 4 octobre 2024

**Affichage du compte-rendu** :

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

#### **OBJET : CCAS-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE ECHO(S) ET ADHÉSION À L'ASSOCIATION LABEL VIE**

L'an deux mille vingt quatre, le dix octobre à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Gilles BARRET (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Excusés / absents : Nathalie RENE

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Le label « Ecolo crèche » identifie et valorise les crèches qui s'engagent en faveur de l'environnement, sans remettre en cause leur identité et leurs spécificités propres. Il est délivré par l'association Label Vie et s'obtient à l'issue d'une démarche de transition pour l'amélioration de la performance environnementale.

Cette démarche de type « projet » s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, d'un plan d'action et d'outils de suivi.

De nombreuses thématiques peuvent être abordées : Les déchets, l'énergie, l'eau, la bureautique, l'alimentation, les activités et les jeux, le jardin et la bio diversité, l'hygiène, l'entretien, ainsi que le bâtiment.

Lîle aux enfants est volontaire pour s'inscrire dans cette démarche. Cela nécessite un accompagnement spécialisé. La société ECHO(S) est une entreprise d'accompagnement à la démarche de transition écologique conçue par l'association Label Vie. Elle œuvre depuis 15 ans dans la qualité et la réduction d'impacts du secteur de la petite enfance. Elle est engagée sur 1000 lieux de vie dans toute la France en agissant sur la santé des enfants et des professionnels.

Elle propose un système de management environnemental adapté aux exigences spécifiques des établissements de la petite enfance.

L'accès au dispositif est soumis à la signature d'une convention et au règlement d'une cotisation annuelle (proportionnelle au nombre de berceaux) de 450 €.

Des séances de sensibilisation et des actions de formation sont prévues et des objectifs de progression sont définis pour les équipes de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

La convention permet une adhésion d'un an renouvelable tacitement sauf avis contraire des parties, notifié un mois avant l'échéance.

Le coût de la prestation (hors adhésion) s'élève à 12 067,50 € TTC. Ce montant sera réparti sur les années 2024, 2025 et 2026.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à adhérer à l'association Label vie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion joint avec l'association Label Vie,
- **DIT** que la cotisation annuelle s'élèvera à 450,00 € TTC et sera imputée au compte 6281 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention jointe avec l'entreprise ECHO(S),
- **DIT** que le coût de la prestation (hors adhésion), réparti sur les années 2024, 2025 et 2026, s'élèvera à 12 067,50 € TTC et sera imputé au compte 6288 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,